

LA BROCANTE DES CHERUBINS

DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019

Salle des Fêtes – Rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt

FICHE D'INSCRIPTION

A envoyer par mail à parentsdelevesnucourt@gmail.com avant le 31 octobre 2019 – 06.17.52.65.86

Article vendus :

Matériel de puériculture, vêtements, jeux et jouets pour enfants de moins de 14 ans en bon état.

NOM

PRENOM

ADRESSE.....

TELEPHONE

MAIL

Places limitées : 23 stands (1 stand = 1 table + 1 chaise = 12 €)

Documents à joindre : carte nationale d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la « La brocante des chérubins » et s'engage à le respecter ☐

Date et heure de réception du dossier complet :

Stand attribué : n°

CONFIRMATION D'INSCRIPTION A CONSERVER

LA BROCANTE DES CHERUBINS

Installation entre 8h et 9h30 / Accueil public de 9h30 à 18h00 / Rangement de 18h00 à 19h00

NOM DE FAMILLE DE L'EXPOSANT :

STAND N° :

DATE :

SIGNATURE :

Règlement de fonctionnement de LA BROCANTE DES CHERUBINS

Article 1 : L'inscription sera effective sur présentation du bulletin dûment rempli, de la copie de la carte nationale d'identité.

Article 2 : Dans le cadre de la brocante des chérubins, seront uniquement mis en vente ou échanger le matériel de puériculture, articles de maternité, vêtements, jeux et jouets à destination d'enfants de moins de 14 ans en bon état.

Les organisateurs se réservent le droit de retirer de la vente les objets ne respectant pas ces critères.

Article 3 : La brocante des chérubins est organisée à la salle des fêtes de Nucourt. La vente est ouverte au public de 9h30 à 18h00. Les exposants pourront installer leur stand à partir de 8h. Le rangement des stands se fera après la fermeture au public.

Article 4 : Les exposants sont responsables de la vente et de leur matériel. Les objets exposés demeurent sous leur responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice. Aucun membre de l'équipe organisatrice ne pourra être tenue responsable de la qualité des objets vendus ni des prix pratiqués.

Article 5 : Le nombre de stands étant limité, une famille pourra prétendre à l'occupation d'un seul emplacement de 2m linéaires.

Article 6 : En fin de journée, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à emporter ses déchets.